



NOTE DE SERVICE

DATE : Le 15 mai 2020

AUX : Prêtres diocésains et religieux

COPIE CONFORME : Diacres permanents, animateurs et animatrices de la vie paroissiale, séminaristes, secrétaires de paroisse, supérieurs et supérieures de congrégations religieuses, présidents et présidentes, vice-présidents et vice-présidentes des Conseils paroissiaux de pastorale, employés et employées du Centre archidiocésain

DE : Son Excellence Monseigneur Albert LeGatt
Archevêque de Saint-Boniface

OBJET : **Pandémie COVID-19 - Mise à jour hebdomadaire N° 8**

Chers amis, chères amies,

Nous sommes heureux de vous faire part de la mise à jour hebdomadaire **n° 8** qui présente des éléments nouveaux et aussi un rappel sur certains éléments qui demeurent essentiels.

I. Nouveautés

Plusieurs messes en fin de semaine

Le 12 mai 2020, notre Coordonnateur des Communications, M. Daniel Bahuaud, a écrit au Gouvernement du Manitoba (Santé, Aînés et Vie active Manitoba), pour avoir des clarifications. Nous vous faisons parvenir une partie de la réponse que nous avons reçue cette semaine.

Les restrictions concernant la taille de groupes (10 personnes), y compris pour les services religieux, sont en place au Manitoba et il n'y a actuellement pas de date d'établi à partir de laquelle ces restrictions seront assouplies. Cependant, plus que dix personnes pourraient participer à des services, organisés l'un après l'autre,



si vous êtes en mesure de relayer (in shifts) ces services pour vous assurer qu'il n'y a jamais plus de 10 personnes dans un même lieu en même temps. Veuillez visiter <https://manitoba.ca/covid19/soe.fr.html> pour plus de renseignements concernant les Ordonnances de santé publique en vigueur au Manitoba.

(Il est à noter que le texte ci-dessus est notre traduction et non le texte reçu du gouvernement)

À présent, il est déjà permis dans l'Archidiocèse de Saint-Boniface d'avoir dix (10) personnes présentes à la messe dite « privée » du prêtre. Le nombre restreint de 10 personnes inclut le prêtre. Et, les paroisses peuvent communiquer dans leurs bulletins, et par autre moyen de communication, les dates et les heures de messes.

Dorénavant, en tenant compte du message susmentionné du gouvernement, les curés et les animatrices et animateurs de la vie paroissiale, en consultation avec les CPP (et au besoin avec les CAE) de leurs paroisses peuvent décider de célébrer plus qu'une messe dominicale, et cela selon les horaires habituels des messes en fin de semaine dans les diverses églises paroissiales de leur charge pastorale.

Ceci prend pour acquis que toutes les mesures sont en place pour assurer le contrôle du nombre de gens (pas plus que 10) qui sont en contact l'un avec l'autre à n'importe quel moment. De plus, toutes les mesures d'hygiène et de désinfection doivent être assurées entre les messes.

Continuation de l'annulation temporaire des rassemblements pour les célébrations liturgiques (rassemblements non contrôlés et ouverts au grand public)

Dans la Mise à jour n° 6 en date du 1^{er} mai 2020, il fut décrété que de tels rassemblements étaient annulés jusqu'au 18 mai 2020. Pour donner suite aux dernières informations reçues du gouvernement ainsi qu'aux discussions entre les évêques catholiques du Manitoba lors de notre téléconférence du mercredi 13 mai, **cette annulation temporaire demeure maintenant en vigueur jusqu'au 1^{er} juin 2020.**

À ce moment-là, chaque diocèse (Saint-Boniface, Winnipeg, Keewatin-Le Pas, Churchill-baie d'Hudson et l'archéparchie ukrainienne catholique) émettra un nouveau protocole. Le dernier tel document pour l'archidiocèse de Saint-Boniface remonte au 19 mars 2020. En concertation, les archidiocèses travailleront chacun à l'élaboration d'une nouvelle version de leur protocole. Chaque protocole diocésain correspondra à leur contexte particulier et tiendra en compte les divers développements depuis la version précédente.



Je tiens à vous souligner que le terme « **protocole** » signifie un document qui a pour but d'établir les mesures à suivre pour une période assez longue, alors que les interprétations, suggestions et corrections qui sont nécessaires, au cours de chaque semaine, vous sont communiquées par le document intitulé « **Mises à jour hebdomadaires** ».

II. Rappels

Reprise des rassemblements pour les célébrations liturgiques

Le comité composé des abbés Greg Mulligan (St. Alphonsus), Vincent Lusty (région pastorale de Swan Lake) et de moi-même continue le travail d'aider les paroisses à se préparer pour la reprise qui se fera certainement en stages.

Distribution de la communion hors de la messe

Le comité composé des abbés Carl Tarnopolski, Joshua Gundrum et Marcel Carrière, est en train de finaliser un document (genre de *vade-mecum*) apportant des recommandations et des directives quant à la distribution de la communion en dehors de la messe.

+ Albert LeGatt

+Albert LeGatt
Archevêque de Saint-Boniface

